



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE ROUSSILLON  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- **Projet de règlement numéro 228-2011-07 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 228-2011 afin d'assurer la concordance au règlement 201 de la MRC de Roussillon**
- **Projet de règlement numéro 229-2011-27 modifiant le règlement de zonage numéro 229-2011 afin d'assurer la concordance au règlement 201 de la MRC de Roussillon**

**Avis est par les présentes donné** par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

1. Que lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2021, le conseil municipal a adopté les projets de règlements numéro 228-2011-07 et 229-2011-27 modifiant respectivement le plan d'urbanisme numéro 228-2011 et le règlement de zonage numéro 229-2011 afin d'assurer la concordance au règlement 201 de la MRC de Roussillon.
2. Qu'en vertu du décret gouvernemental en vigueur durant la pandémie, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite. Celle-ci se tiendra donc entre le 15 et le 30 septembre 2021 ;
3. Au cours de cette période consultation, toute personne ou organisme peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ces projets de règlements jusqu'au 30 septembre à 16h de la manière suivante :
  - par la poste au 299, chemin Saint-Édouard, Saint-Mathieu (Québec), J0L 2H0
  - par courriel à l'adresse : [dq@municipalite.saint-mathieu.qc.ca](mailto:dq@municipalite.saint-mathieu.qc.ca)
4. Que les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de l'Hôtel de ville, situé au 299, chemin Saint-Édouard durant les heures normales d'ouverture du bureau.
5. Que ces projets de règlements ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Mathieu, ce 15 septembre 2021

Joël-Désiré Kra, M. Sc.  
Directeur général et secrétaire-trésorier